

DECRET N° 85-35 du 6 Février 1985

portant approbation du Budget exercice
1984 de la Société Nationale de Construc-
tion et des Travaux Publics (SONACOTRAP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 83-274 du 8 Août 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Construction et de Travaux Publics (SONACOTRAP) ;
- VU le décret N° 83-278 du 9 Août 1983 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Construction et de Travaux Publics (SONACOTRAP) ;
- SUR présentation du Ministre de l'Equipement et des Transports ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Janvier 1985

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget exercice 1984 de la Société Nationale de Construction et de Travaux Publics, tel qu'annexé au présent décret. Le Budget ainsi adopté est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de Un Milliard Huit Cent Vingt Deux Millions Trois Cent Vingt trois Mille Sept Cent Quarante et Un (1.822.323.741) francs pour ce qui concerne le Budget de Fonctionnement, à la somme de Cinq Cent Dix Millions Sept Cent Quarante Neuf Mille Huit Cent Quatre Vingt Neuf (510. 749.889) francs en ce qui concerne le Budget d'Investissement.

.../...

Article 2.- Le Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Février 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Equipement et
des Transports,

Girigissou GADO

~~Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CPC 4 DP 2 MFE-MET 8 Autres Ministères
13 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCF 4 UNB-FASJEP 4 DCCT-GCOM 2 IGE
et ses Sections 4 BN-DAN 4 DB-DCF-DSDV-DI 10 SONACOTRAP 1 JORPB 1.-~~